

**Extraits de décisions du procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale
SDIS régional Nord Vaudois du jeudi 23 septembre 2021.**

Trente-et-une des quarante communes membres sont présentes, représentants 105 voix.

Les communes de Novalles, Onnens, Treycovagnes sont excusées.

Les communes de Bioley-Magnoux, Cuarny, Démoret, Orges, Rovray, Villars-Epeney sont absentes.

Le comité directeur est représenté par: Mme Brenda Tuosto, M. Pierre Dessemontet, M. Francesco Di Franco, M. Hervé Kemmling, M. Alexandre Lecourtier, M. Jean-Claude Ruchet.

M. Christian Weiler est excusé. Le Major Eric Stauffer est présent ainsi que le Cap Thierry Grünig, le Cap Alain Mercier, le Cap Laurent Jacquet du SDIS régional Nord Vaudois.

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux délégués du SDIS ainsi qu'au CoDir. Il précise que la modification suivante à l'ordre du jour est demandée, soit l'ajout d'un point 2bis avec l'assermentation d'un membre du Codir, Mme Brenda Tuosto n'ayant pas pu être assermentée à la séance d'installation. Aucune autre modification à l'ordre du jour n'est demandée.

Point 3 : Adoption du procès-verbal du 22 avril 2021

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 avril 2021 en précisant que M. Yves Guilloud de Champagne a demandé un addendum à la page 3, au point 6 : *Préavis 21.03CD concernant la révision des statuts de l'association*, à la suite de sa première remarque et pour compléter celle-ci : « Il questionne de plus le bien fondé de construire deux extensions de caserne distantes de trois kilomètres à vol d'oiseau ». Cette phrase sera ajoutée au procès-verbal.

La discussion n'est plus demandée.

Le vote se fait à main levée. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 4 : Préavis PR21.04CD concernant le budget 2022

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte. (...)

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

Résultat : Le préavis PR21.04CD concernant le budget 2022 est adopté à l'unanimité sans avis contraire et avec une abstention.

Patrick Grin



Président du conseil intercommunal



Valérie Outemzabet



Secrétaire du conseil intercommunal